



Le Contrôle Supérieur de l'Etat a rendu public un rapport accusant Alain Olivier Noël Mekulu Mvondo, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), d'avoir commis 19 fautes de gestion au cours de la période allant de 2008 à 2016.

Cette découverte, informe le journal Eco Matin, a été faite lors d'une enquête menée par les inspecteurs d'Etat, qui ont estimé que les erreurs du DG avaient causé un préjudice significatif à l'établissement public.

Selon le rapport, le Directeur Général de la CNPS est également redevable à l'établissement de la somme considérable de 611 millions de Fcfa, en raison des préjudices causés. Cette somme représente un montant important pour un fonds de pension public qui doit garantir la sécurité financière des travailleurs camerounais.

Les fautes de gestion reprochées à Alain Olivier Noël Mekulu Mvondo sont nombreuses et variées. Selon les sources, le patron de la CNPS a notamment fait preuve d'une gestion incompétente et abusive des ressources financières de l'établissement, ainsi que d'une négligence manifeste envers ses obligations légales.